

2023/8/73

**Commune de RIVES-DU-COUESNON**  
**35 140**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le sept septembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 1<sup>er</sup> septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

**Présents (21) :**

M.	LEBOUVIER	David
M	ERARD	Joseph
Mme	CORNÉE	Christelle
M.	LÉONARD	Gilbert
M.	PRIGENT	Joël
Mme	GILLETTE	Corinne
Mme	GEORGEAULT	Valérie
Mme	PIGEON	Véronique
M.	BLIN	Jean-Yves
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	CORNEC	Chrystèle

M.	ROY	Johann
M.	VALLÉE	Jean-François
M.	LEMOINE	Loïc
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	FROC	Dominique
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DALLÉ	Lorane
M.	GODEUX	Wilfrid
Mme	HELIES	Karine
M.	JALLOIN	Ludovic

**Absents excusés (3) dont (3) pouvoir :**

Madame DELAUNAY Fiona a donné pouvoir à Valérie GEORGEAULT.

Madame CHARRAUD Isabelle a donné pouvoir à Véronique PIGEON.

Monsieur ROYER Didier a donné pouvoir à Gilbert LÉONARD.

**Absentes (3) :**

Madame ROGER Ramatoulaye.

Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Madame DESGUERETS Chrystèle.

**Secrétaire de séance :** Mme DALLÉ Lorane.

**OBJET DE LA DELIBERATION 2023.8.73****15- MODIFICATION MINEURE AU TARIF DE LOCATION DES SALLES DES FÊTES  
COMMUNALES**

Monsieur Prigent, adjoint en charge de l'harmonisation des tarifs de location des salles communales rappelle que la création de la commune nouvelle de Rives-du-Couesnon au 1<sup>er</sup> janvier 2019 implique au nom du principe de continuité du service public le transfert des anciens contrats et conventions des communes fondatrices : marchés, baux de location, emprunts, conventions de délégation de service public, etc.

La commune nouvelle se substitue en effet de plein droit à ses communes fondatrices à compter de la date de création effective.

Chaque commune historique avait fixé la tarification des locations de ses salles municipales.

La commission « bâtiments » a cherché à harmoniser les contrats de locations, les procédures et les tarifs. Pour ce faire, elle a repris les contrats, les tarifs péréqués existants précédemment, pour les regrouper dans des ensembles uniques, pour trouver une médiane entre les différentes pratiques antérieures. Elle s'est inspirée de ce qui se pratiquait auparavant dans ses différentes entités tout en s'efforçant d'alléger ainsi les procédures.

Ainsi, la commission réunie le 28/09/2022, propose de fixer la nouvelle grille tarifaire et conditions applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur l'ensemble des salles de Rives-du-Couesnon. De nouvelles conventions sont rédigées avec une partie commune pour l'ensemble des salles et une partie spécifique correspondant aux particularités de chaque salle.

Lors du bureau municipal du 31 août 2023, Mme Georgeault, adjointe a porté à connaissance des conseillers l'application d'un tarif unique de location des salles alors que certaines disposent de matériels inclus dans la location (vaisselle, percolateur) et d'autre en sont dépourvues.

Entendu le présent exposé, Monsieur le Maire propose l'application d'un tarif différencié en fonction des salles lors de l'organisation de vin d'honneur (mariage et décès). Le barème est annexé à la présente délibération.

**Vu** la délibération n°2022.11.130 relative à la tarification des locations des salles municipales,

**Considérant** la nécessité d'apporter une correction à la location lors d'événements précis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** les modifications telles qu'elles ont été présentées ;

**FIXE** le montant de la location des **salles municipales** à compter du 8 septembre 2023 selon le barème ci-joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 18/09/2023  
Reçu en préfecture le 18/09/2023  
Affiché le  
ID : 035-200084010-20230907-DCM2023873-DE

*Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,*

**Le Maire,**



The image shows a circular blue official stamp from the 'MAIRIE de RIVES-DU-COÛERON' in 'Ille-et-Vilaine'. The stamp features a central emblem with a sun, a tower, and a tree, with the motto 'FIDELITAS - DEUS - FRANCIA' below it. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.